



L'ACADEMIE DEPARTEMENTALE DE LA SARTHE DE BASKETBALL

STATUTS

Article 1

Il est créé par décision du comité directeur du comité départemental de basket-ball de la Sarthe en date du 27 janvier 2011, l'Académie départementale de la Sarthe de Basket-ball.

Article 2

Buts de l'Académie

La conservation et la valorisation du patrimoine départemental par tous les moyens accessibles (écrits – vidéos – films – internet – ou tout autre support).

La mise en valeur des individus ou groupements d'individus qui ont fait vivre ou qui ont animé le basketball départemental.

Article 3

Fonctionnement de l'Académie en ce qui concerne la désignation d'Académiciens.

L'Académie est gérée par un comité d'honneur de 4 à 8 membres dirigée par un président. Ces membres portent le titre d'académicien fondateur. Ils sont cooptés.

Le comité d'honneur propose tous les ans des noms en vue de l'accession au titre d'Académicien. Les Académiciens régionaux et nationaux ne peuvent être proposés dans cette liste.

Il existe cinq collèges de nomination :

Joueur :	arrêt depuis 5 ans
Arbitre :	arrêt depuis 5 ans
Entraîneur :	arrêt depuis 5 ans
Equipe :	résultat de plus de 10 ans
Dirigeant :	sans contrainte.

Pour être élu, le nominé doit obtenir les 2/3 des voix. Les votes par correspondance et procuration ne sont pas admis.

Les membres du comité d'honneur établissent la liste des nominés un mois avant le vote pour ensuite validation par le bureau ou comité directeur.

Le vote s'effectue lors d'une réunion du comité d'honneur qui a lieu dans les locaux du comité départemental au plus tard un mois avant la soirée des vœux. Le comité d'honneur peut s'entourer, pour cette tâche de personnes qualifiées cooptées. La voix du Président du comité d'honneur est prépondérante en cas d'égalité.

Les résultats du vote sont annoncés par le président de l'académie ou son représentant pendant la soirée des vœux. Les élus sont présentés à l'assistance.

Article 4

Fonctionnement autre de l'Académie.

L'Académie se réunit deux fois par an minimum.

L'Académie départementale est en contact étroit avec l'Académie régionale.

Les académiciens se doivent d'assister le président du comité, à sa demande, dans la remise des coupes et récompenses, soit à l'assemblée générale, soit pendant la saison.

Les académiciens se mettent en rapport avec les clubs pour organiser des manifestations destinées à honorer leurs membres ; ils peuvent participer à des anniversaires de clubs ou festivités particulières.

Les académiciens recherchent les individus ou groupes d'individus à mettre en valeur.

Les académiciens recherchent les anciens écrits, vidéos, films, retraçant l'histoire du comité départemental.

Les académiciens peuvent être à l'origine d'expositions.

Article 5

Les membres fondateurs de l'académie sont les suivants :

BERNARD Alexandrine

BERNARD Elisabeth

BEAUCLAIR Jacques

BOULAY Martial

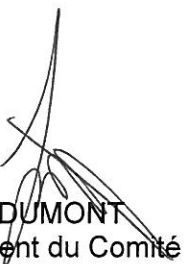
LE CLOIREC Jacques

PAUTONNIER Pierre

PELTIER Roger

Le Président du Comité Départemental est membre de droit.

Ce statut a été validé par le Bureau Départemental lors de sa réunion du 25 mars 2011


Gilles DUMONT
Président du Comité de la Sarthe

Jacques BEAUCLAIR
Responsable du groupe Patrimoine